



**World Dementia
Council** Leading the Global Action
Against Dementia

Déclaration du Conseil Mondial de lutte contre la Démence sur les soins et le soutien

Déclaration sur l'importance des soins et du soutien



Toutes les personnes affectées par la démence – celles qui en sont atteintes, leurs proches aidants, leur famille et leurs amis – ont le droit de recevoir des soins et du soutien de la plus haute qualité possible afin de satisfaire leurs besoins. Être traitées avec dignité et respect fait partie de leurs droits humains. Elles sont aussi en droit de participer et d'être incluses concrètement et pleinement à la société. Ces droits transcendent les cultures et les frontières nationales.

Des soins et du soutien de haute qualité et axés sur la personne, incluant notamment la réadaptation et le soutien en lien avec les handicaps, devraient être disponibles pour répondre aux besoins individuels et uniques de chaque personne. Ces soins devraient être fournis par des individus bien formés, par des professionnels ou des aidants provenant de la famille ou de leur entourage.

Ces soins et ce soutien peuvent améliorer les résultats cliniques, la qualité de vie et le confort, et diminuer le stress des personnes vivant avec la démence. Pour ce qui est des proches aidants, ces soins et ce soutien peuvent améliorer leur santé et renforcer leur système de soutien informel. En diminuant le fardeau sur le système de santé et les soins de longue durée, on contribue à diminuer les coûts qui y sont associés.

Principes à la base des soins et du soutien de haute qualité

Afin de garantir le droit à des soins et à du soutien de haute qualité pour les personnes vivant avec la démence et leurs proches aidants, les principes suivants devraient servir de guides pour la prestation des soins et du soutien dans tous les pays:

1. Les individus reçoivent des diagnostics fiables rapidement, et sont adéquatement informés du diagnostic et des conséquences réalistes auxquelles ils peuvent s'attendre. Il s'agit d'une condition essentielle pour favoriser des prises de décisions éclairées concernant la vie personnelle et les traitements médicaux à venir.
2. Les personnes vivant avec la démence ont droit au respect et à leur dignité; il est essentiel de reconnaître que la démence ne rabaisse pas l'identité individuelle des personnes qui en sont affectées.
3. Les communautés s'assurent de l'inclusion des personnes vivant avec la démence, en favorisant leur participation, leur engagement, leur autonomisation et leur maintien dans la communauté aussi longtemps que possible.
4. Les soins sont axés sur la personne et sur les relations interpersonnelles. Les soins axés sur la personne réfèrent à une philosophie de soins qui implique la connaissance de la personne, le développement et le maintien de relations authentiques dans un environnement qui soit solidaire et sensible à la culture, et un milieu qui offre des occasions de participation significatives, à travers une reconnaissance de la réalité de la personne et de ses besoins individuels.
5. La prestation de soins axés sur la personne nécessite une continuité dans l'évaluation et la planification des soins individualisés dans le but de maximiser l'indépendance, de développer des stratégies de communication efficaces, de minimiser les symptômes comportementaux et psychologiques et d'identifier les appuis disponibles pour les personnes vivant avec la démence et leur proches aidants.
6. Les personnes vivant avec la démence et leurs proches aidants sont impliqués en tant que participants actifs dans la planification de leurs soins et la prise de décisions, et ont accès à l'information et au soutien nécessaires le long du continuum de la maladie, du diagnostic à la fin de leur vie.
7. Les professionnels de la santé et des soins ont les connaissances nécessaires relativement à tous les aspects de la démence, et œuvrent en interdisciplinarité afin d'adopter une approche holistique dans la gestion de la maladie. Ceci permettra aux personnes vivant avec la démence d'obtenir les soins médicaux et psychosociaux appropriés, ainsi que le soutien en lien avec leurs handicaps – qu'ils soient associés à leur démence ou à des comorbidités – tout au long de la maladie.
8. La coordination des soins et la collaboration impliquent tous les prestataires de soins, dont les professionnels de la santé et paramédicaux, ainsi que les professionnels des services sociaux, les systèmes de santé, les aidants familiaux, les soignants rémunérés, les services communautaires et les bénévoles. Les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les groupes voués à la défense des intérêts des patients jouent des rôles importants pour le développement de collaborations entre les prestataires de soins, ainsi que pour le suivi et l'évaluation de la qualité des soins et du soutien fournis.

Appel à l'action

Le Conseil mondial de lutte contre la démence (*World Dementia Council*) enjoint les gouvernements et les organismes gouvernementaux de tous les pays à adopter, à mettre en œuvre et à s'assurer que les soins et le soutien apportés aux personnes atteintes de démence soient de haute qualité, qu'ils soient axés sur la personne, et qu'ils incluent des soins en réadaptation et du soutien en lien avec les handicaps, conformément aux principes énoncés ci-dessus.

Le Conseil mondial de lutte contre la démence (*World Dementia Council*) enjoint également les systèmes de santé et de services sociaux de tous les pays, les prestataires de soins et les payeurs, à financer et à donner accès aux personnes atteintes de démence à des soins et des services de soutien de haute qualité, qui soient axés sur la personne, conformément aux principes énoncés ci-dessus.

Pour obtenir davantage de renseignements sur le Conseil mondial de lutte contre la démence (*World Dementia Council*), veuillez consulter le site www.worlddementiacouncil.org